

Article En Marche | Quels frais mon fournisseur peut-il me réclamer ?

10/01/2020



Que l'on soit face à des difficultés financières ou que l'on ait eu un petit oubli, il peut arriver à chacun d'entre nous de ne pas avoir payé une facture dans les temps. Bien souvent, cela entraîne des frais supplémentaires. Toutefois, un créancier ne peut réclamer tout et n'importe quoi au consommateur qui n'aurait pas honoré sa facture. De plus, en électricité et en gaz, une législation particulière encadre ces frais.

Découvrez l'article complet sur le site du magazine En Marche.

Publié le 10 janvier 2020.